



## Titre sejour commercant ai-droit-de-travailler-a-temps-partiel?

Par **kenzaoo**, le **05/03/2014** à **18:17**

Bonjour,

Je désire avoir une information s'il vous plait

Je suis algérienne , je viens de faire mon changement de statut d'étudiante à commerçante , et comme c'est le début d'activité je n'ai pas beaucoup de marchés je voudrais savoir si j'ai le droit de travailler en parallèle à temps partiel (18 ou 20 h par semaine) , et s'il faut une autorisation de travail pour cela . Merci à vous

Par **Hibouche**, le **10/03/2014** à **00:14**

Bonsoir,

Je suis dans la même situation que vous. Avez vous eu des éléments de réponse depuis?

Pour ma part, des amis m'ont parlé d'un quota de 73h/mois mais ça reste à voir..... Je n'ai pas trouvé de sources légales le stipulant!

Merci par avance,

Cdlt

Par **Hibouche**, le **24/04/2014** à **21:35**

Bonsoir,

Vous n'avez pas posté de message depuis mais pour ma part, j'ai horreur que certaines personnes ne donnent pas d'éléments de réponse quand elles ont pu en avoir. Je dis ça car je l'ai remarqué dans plusieurs site de ce type où des personnes posent des questions et ne reviennent plus sur les forums pour raconter leur parcours....

Par ce post, je veux surtout vous dire que la préfecture dont je dépends a été ferme à ce

sujet: Pas le droit de travailler en parallèle à l'activité commerciale d'un étranger....

Bon courage